

## Les critères d'admission en ALD de la polyarthrite rhumatoïde et de la spondyloarthrite

La Haute Autorité de Santé (HAS) est un organisme d'expertise scientifique, consultatif et indépendant. Une de ses missions est de promouvoir les bonnes pratiques, notamment par l'élaboration de recommandations professionnelles. Elle formule des avis sur les critères utilisés pour la définition des ALD, c'est-à-dire les conditions médicales nécessaires pour que les malades bénéficient d'une exonération de ticket modérateur.

Des critères précis ont été fixés :

### POLYARTHRITE RHUMATOÏDE EVOLUTIVE

Relèvent de l'exonération du ticket modérateur les polyarthrites inflammatoires d'évolution chronique justifiant un traitement de fond.

On entend par polyarthrite inflammatoire la polyarthrite rhumatoïde ou polyarthrite avec réaction de Waaler-Rose et test au latex négatifs, ou affections apparentées qui en partagent le caractère inflammatoire, l'évolutivité, les thérapeutiques et le pronostic fonctionnel tels le rhumatisme psoriasique et les formes articulaires des connectivites.

Il est précisé que si les traitements de fond, bien que justifiés, ne sont pas possibles, les formes de polyarthrite rhumatoïde évolutive se traduisant par un handicap lourd relèvent d'une exonération du ticket modérateur.

L'exonération initiale est accordée pour une durée de cinq ans, renouvelable.

### SPONDYLARTHRITE GRAVE

Relèvent de l'exonération du ticket modérateur :

Les spondylarthrites graves d'évolution chronique justifiant un traitement de fond ou les affections apparentées qui en partagent le caractère inflammatoire, l'évolutivité, les thérapeutiques et le pronostic fonctionnel : rhumatisme psoriasique, spondylarthropathies secondaires telles le syndrome de Fiessinger-Leroy-Reiter, les formes articulaires des Yersiniooses, la maladie périodique, ainsi que les manifestations rhumatismales accompagnant les entéropathies type maladie de Crohn ou rectocolite hémorragique.

Il est précisé que si les traitements de fond, bien que justifiés, ne sont pas possibles, les formes de spondylarthrite grave se traduisant par un handicap lourd relèvent d'une exonération du ticket modérateur.

L'exonération initiale est accordée pour une durée de 5 ans, renouvelable.

**La HAS recommande d'effectuer la demande d'exonération du ticket modérateur dès que les critères d'admission en ALD sont confirmés par le spécialiste en rhumatologie.**

La demande doit être faite par le médecin déclaré comme médecin traitant. En cas d'urgence, elle peut être rédigée par un autre médecin (le rhumatologue), mais cette demande sera provisoire. Le rhumatologue devra en informer le médecin traitant qui a six mois pour établir une nouvelle demande.

**Vous pouvez retrouver sur le site Internet de la Haute Autorité de Santé :** [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

- Les guides de l'HAS sur « l'ALD polyarthrite rhumatoïde évolutive grave » : [http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_664454/fr/ald-n-22-polyarthrite-rhumatoide-evolutive-grave](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_664454/fr/ald-n-22-polyarthrite-rhumatoide-evolutive-grave)
- Les guides de l'HAS sur « l'ALD la Spondylarthrite grave » : [http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_900658/fr/ald-n-27-spondylarthrite-grave](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_900658/fr/ald-n-27-spondylarthrite-grave)